



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 21 décembre 2010, à 19 h, à la mairie, 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly.

1. CONSTAT DE L'AVIS DE CONVOCATION (C.M., art. 157)

Il est constaté que les avis aux fins de la présente séance ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans le délai prévus par la loi.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2010-270 ADOPTION DE L'OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h.

Sont présents : Ghislain Daigle, maire
Jean-Pierre Lacoursière, conseiller
Diane Beaulieu Désy, conseillère
Gilbert Lemelin, conseiller

Sont absents : Johanne Guimond, conseillère
Stéphane Dusablon, conseiller
Régis Lemay, conseiller

Aucune autre personne n'est présente à la séance.

Proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que la séance extraordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Ghislain Daigle, maire.

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Constat de l'avis de convocation (C.M. article 157)
 2. Ouverture de la séance
 3. Ordre du jour
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour
 4. Autorisation de signature pour l'acquisition d'un terrain (lot 3 631 658)
 5. Travaux dans la rue de la Promenade
 6. Période de questions
 7. Levée de la séance
-



3. ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 décembre 2010

2010-271 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2010

Proposé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 décembre 2010.

Adopté à l'unanimité.

4. Autorisation de signature pour l'acquisition d'un terrain (lot 3 631 658)

2010-272 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN (LOT 3 631 658)

Proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,

il est résolu :

QUE le conseil municipal autorise M. Ghislain Daigle, maire, et Mme Diane Laroche, directrice générale, à signer l'acte de vente entre Mme Cécile Cayer Lambert et la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly pour l'acquisition d'une partie d'un terrain situé sur le lot 3 631 658, propriété de Mme Cécile Cayer Lambert;

QUE le notaire M^e Roch Godbout a été retenu pour effectuer la transaction et que la Municipalité verse la somme de 123 250 \$ à M^e Roch Godbout en fiducie.

Adopté à l'unanimité.

5. Travaux dans la rue de la Promenade

2010-273 TRAVAUX DANS LA RUE DE LA PROMENADE

ATTENDU QUE :

- le gouvernement du Canada a annoncé qu'il permettait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI), du Programme d'infrastructure de loisirs (PIL), du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) ou du volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ 1.3);
- pour être prolongés jusqu'au 31 octobre 2011, ces projets doivent avoir eu des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achat de matériaux ou travaux matériels) faites avant le 31 mars 2011 et une réclamation transmise pour ces dépenses au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire avant le 31 mars 2011;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit recevoir, avant le 12 janvier 2011, une résolution par laquelle le bénéficiaire de l'aide financière s'engage à terminer ces projets et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit aussi recevoir avec cette résolution un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation de chaque projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur;



proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,

il est résolu que la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly :

- s'engage à terminer le projet de la liste annexée à la présente résolution et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;
- fournisse avec la présente résolution un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation du projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur, pour chaque projet de la liste annexée à la présente résolution;
- accepte que les projets n'étant pas dans la liste annexée à la présente résolution seront terminés en respectant les échéances initiales de fin de projet des programmes visés.

Adopté à l'unanimité.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2010-274 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,
appuyé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal lève la séance, il est 19 h 15.

Adopté à l'unanimité.

Je, Ghislain Daigle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Ghislain Daigle
Maire

Diane Laroche
Directrice générale